
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 juin 2022
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

N° : 2022.3.23

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de présents :
20

Nb d'absents :
11
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 5

Votants :
27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE : DECISION MODIFICATIVE N°1

POINT 3.1 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2312-1 et L 5211-1 ;

VU sa délibération n° 2022.2.16 du 7 avril 2022 portant affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT qu'une erreur de frappe a été commise lors de la reprise de l'excédent reporté de fonctionnement du budget annexe ZAE dans le logiciel comptabilité ;

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent d'adopter une décision modificative au budget de l'exercice 2022 ;

SUR PROPOSITION des commissions réunies du 16 juin 2022 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- la décision modificative n°1 du Budget Annexe ZAE de l'exercice 2022 conformément aux écritures figurant dans l'état annexé ;

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 29 juin 2022

Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 16 avril 2021 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Delibération n° 2022.3.23

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Page 1/2

(dont 1 page en annexe)

ZONES ACTIVITE CC - DECISION MODIFICATIVE N°1 Conseil du 23.06.2022

Ce document retrace les modifications apportées au budget primitif 2022

Section de FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
GNA 002	Excédent reporté de Fonctionnement	-	200
TOTAL CHAPITRE 002 Résultat de Fonctionnement reporté		-	200
GNA 678	Autres charges Exceptionnelles	- 200	-
TOTAL CHAPITRE 75 Autres produits de Gestion Courante		- 200	-
TOTAL Section de FONCTIONNEMENT		-200 €	-200 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 05/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800577-20220623-2022_3_23-D